

Livret de Présentation

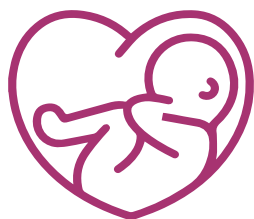
Centre d'Aide Médicale à la Procréation

Hôpital **Femme, Mère, Enfant**
de **Metz**

Version 2026



Madame, Monsieur,



Vous avez choisi de faire confiance à notre établissement, nous vous en remercions.

Ce livret a été réalisé afin de vous informer et de vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet parental.

Sur ce chemin parfois difficile, cette brochure répondra à vos questions, en complément du « guide de l'assistance médicale à la procréation » diffusé par l'Agence de Biomédecine, remis lors de votre première consultation.



Sommaire

P.04 Présentation de l'équipe

P.07 L'Aide Médicale à la Procréation

p. 08 Fonctionnement

P.09 Déroulement du traitement

p. 09 Monitoring

p. 10 Insémination

P.12 Les Fécondations In Vitro

P.13 Le Recueil d'Ovocytes ou « Ponction »

p. 15 Après la Ponction

P.16 Le Transfert d'Embryons

p. 18 La Congélation Embryonnaire

P.19 Questions/Réponses

P.21 Soutien Psychologique

P.21 Sites Internet de Référence

L'équipe du

6 médecins gynécologues:



D^r Thérèse
SCHWEITZER



D^r Pauline
BAERMANN



D^r Nadia
DANDACHI



D^r Ariane
GOUTALAND



D^r Marie-
France

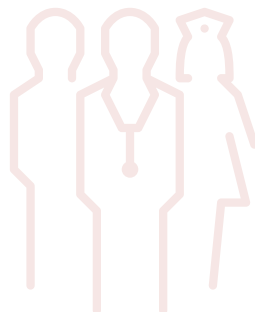


D^r Aude
SECONDE

1 praticien à dominante chirurgicale :



D^r Laurianne
BOUSCHBACHER



CHR Metz-Thionville

Psychologues



Morgane
BERTRAM



Jade
ANSELMO



D' Natacha
SLOBODA

Médecin généticien :

Equipe Soignante sage-femme : **03 87 34 54 84**



Céline
PARISOT



Céline
LEY



Sandrine
BECUE



Sophie
FOUGEROUSSE



Elisabeth
PLESSIS

Secrétariat : **03 87 34 51 92** ou **03 87 34 52 70**



Myriam
BITTARD



Cathy
WEINSBERG



Cristelle
RICHARD



Alice
BUGADA

Unité Biologique :

Laboratoire Espacebio Ouilab

Tél. **03 87 34 51 94**

Médecins biologistes :



D^r Christelle
HERSANT



D^r Dominique
BOURGEOIS



D^r Catherine
CELEBI



D^r Charles
PAX

Techniciens de laboratoire :



Chloé
DEOM



Fatima
EL GHAZOUANI



Elodie
MERNY



Elisa
POINSATTE



Magali
MONCEL

Secrétaires :



Jennifer
BOULNOIS



Laetitia
PAULY

Le secrétariat vous accueille
du lundi au jeudi de 8h à 17h30,
le vendredi jusqu'à 16h
La prise de rendez-vous
téléphonique est assurée
du lundi au vendredi : de 9h à 16h

L'Aide Médicale à la Procréation (AMP)



Afin d'être pris en charge dans le cadre de l'Aide Médicale à la procréation, plusieurs conditions légales doivent être respectées. Elles sont fixées par les lois de bioéthique, Loi 94-654 du 29/07/1994, Loi 2004-800 du 06/08/2004 et Loi n°2021-1017 du 02/08/2021 relative à la bioéthique.

Vous en trouverez les grandes lignes dans le « guide de l'Assistance Médicale à la Procréation » accessible sur le site de l'Agence de biomédecine.



Le centre d'Aide Médicale à la Procréation de l'Hôpital Femme, Mère, Enfant de Metz a été fondé en 1987, en partenariat avec le laboratoire OUILAB [Espacebio].

L'ensemble des activités, tant chirurgicales que médicales, sont pratiquées dans notre centre.

- Inductions simples de l'ovulation
- Stimulations ovariennes
- Inséminations intra-utérines du sperme du conjoint ou d'un donneur anonyme
- Fécondation in vitro classique (FIVc)
- Injection intracytoplasmique de spermatozoïde (ICSI)
- ICSI avec sélection fine du spermatozoïde (IMSI)
- Culture embryonnaire prolongée (blastocyste)
- Don d'ovocytes
- Biopsies testiculaires
- Congélation embryonnaire et ovocytaire, par vitrification
- Préservation de fertilité médicale et sociétale

Le Centre d'Aide Médicale à la Procréation de Metz a obtenu la certification ISO 9001, reconduite avec succès chaque année depuis 2012.

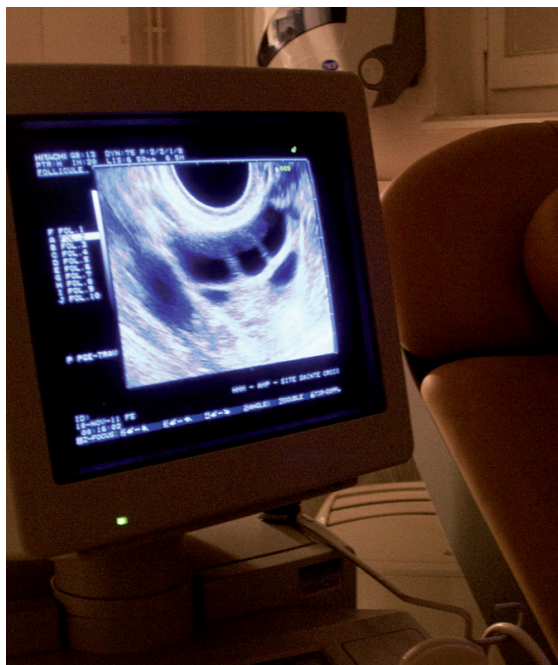


Fonctionnement

Lors de votre premier rendez-vous, le médecin a pris connaissance de votre dossier. Il vous a proposé des examens complémentaires et a peut-être déjà évoqué avec vous la technique d'AMP la plus adaptée à votre cas.

Lors de la deuxième consultation qui a lieu environ deux mois plus tard, le médecin fait la synthèse des examens demandés qui orienteront, soit vers d'autres explorations, soit vers une proposition de traitement.

Si une technique d'AMP est proposée, un consentement spécifique vous sera remis : **il doit être rempli, signé et retourné au centre avant le démarrage du traitement.**



Nous insistons sur le fait que, avant toute prise en charge en AMP, **votre dossier doit être complet et doit comporter impérativement :**

- ⊕ Les pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) des 2 membres du couple (si couple) en cours de validité.
- ⊕ Le consentement à l'aide médicale à la procréation.
- ⊕ L'attestation de prise en charge de la sécurité sociale pour chacun des membres du couple (si couple) [exonération du ticket modérateur = 100 %].
- ⊕ Les résultats des sérologies pour chaque membre du couple (si couple) datant de moins d'un an (les sérologies obligatoires sont HIV VHC VHB BW, ainsi que rubéole pour madame).
- ⊕ Le spermogramme avec test de migration survie et une spermoculture.

Durant toute cette préparation, les sage-femmes du centre sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider à la préparation de votre dossier. Elles vous rencontreront en entretien afin de vérifier avec vous l'intégralité de votre dossier et feront l'éducation thérapeutique à l'autoinjection.

Si une technique de fécondation in vitro est envisagée, une réunion d'information vous sera proposée, cette réunion est obligatoire : elle a lieu le dernier mardi ou mercredi de chaque mois entre 14h et 15h30.



Déroulement du traitement

Le Monitoring :

Quelle que soit la technique mise en place, un suivi de la stimulation ou « monitoring » de l'ovulation est nécessaire :

➔ il se pratique par échographie (vessie vide par voie vaginale) et prise de sang (inutile d'être à jeun).

Ces examens se pratiquent au centre tous les matins du lundi au vendredi entre 8h et 10h.

Les consignes concernant la suite du traitement sont ensuite données par téléphone par la sage-femme entre 15 et 16 heures.

Pour les techniques de fécondation in vitro (FIV, ICSI), 2 voire 3 monitorages à 2-3 jours d'intervalle sont en général nécessaires.



L'Insémination :

Dans le cadre d'une insémination avec le sperme du conjoint, le recueil de sperme est nécessaire. Il s'effectue au laboratoire d'AMP (AMP-biologie) : **veuillez vous présenter muni d'une pièce d'identité.**

Il est préférable d'uriner juste avant le recueil, afin de chasser les éventuels germes présents dans l'urètre.

Le recueil se fait par masturbation après une abstinence sexuelle courte (2 jours maximum). Il est important de bien s'hydrater dans les 2 jours qui précèdent (2 litres d'eau par jour).



Après vérification de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), le conjoint est installé dans la salle de recueil dans laquelle du savon et des compresses sont mis à sa disposition pour effectuer une toilette soignée des mains et des organes génitaux. **Cette toilette est indispensable pour éviter tout risque ultérieur d'infection des milieux de culture.**

- Ouvrir le récipient en forme de tulipe en évitant d'en toucher les parois intérieures et le couvercle (à poser coté extérieur).
- Éjaculer dans la tulipe et remettre le couvercle.

Dans le cadre d'une insémination avec sperme de donneur :

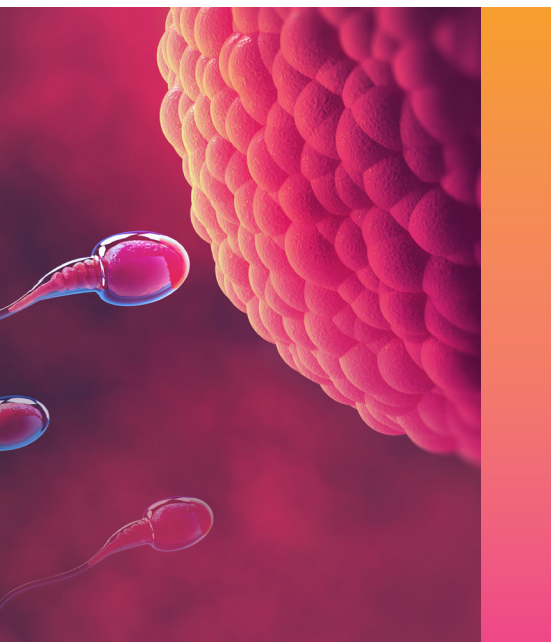
La patiente seule ou le conjoint de la patiente à inséminer doit venir le matin à 8h pour autoriser la décongélation de la paillette de spermatozoïdes.

Le couple ou la femme seule non mariée revient ensuite à partir de 10h30 pour l'insémination.

Après avoir vérifié les identités, un spéculum est mis en place le col est nettoyé, le cathéter contenant les spermatozoïdes sélectionnés est introduit dans l'utérus et les spermatozoïdes sont déposés. L'insémination est suivie d'un repos allongé de 10 minutes.



Dans les suites, nous ne recommandons aucune précaution



Un test de grossesse est à faire 14 jours plus tard (l'ordonnance vous sera remise le jour de l'insémination). Quel que soit le résultat du test, nous vous demandons de **rappeler le secrétariat environ 17 jours après l'insémination** afin de connaître la conduite à tenir :

- ➔ **Si le test est positif**, une échographie est proposée à 6 semaines de grossesse (soit au centre, soit chez votre gynécologue). Votre grossesse sera ensuite suivie par le gynécologue de votre choix. N'oubliez pas de nous tenir informés de l'évolution de votre grossesse et de votre accouchement. A défaut, nous vous recontactons pour avoir de vos nouvelles ainsi que celles de votre enfant.
- ➔ **Si le test est négatif**, un cycle de repos sans traitement est nécessaire (durant lequel une grossesse spontanée est possible), nous vous enverrons une nouvelle prescription pour un nouvel essai.



La sécurité sociale rembourse 6 tentatives d'insémination ; mais, en cas d'échec, une consultation après la 4^e tentative est proposée afin de réévaluer la prise en charge.

Les Fécondations In Vitro (FIV classique, ICSI, IMSI) :



Avant la mise en place de cette technique, une consultation supplémentaire est nécessaire au cours de laquelle la technique et le protocole de traitement vous seront exposés.

Le recueil du sperme :

Le recueil se fait par masturbation après une abstinence sexuelle de 2-3 jours maximum. Il est important de bien s'hydrater dans les 2 jours qui précèdent (2 litres d'eau par jour). Il est préférable d'uriner juste avant, afin de chasser les éventuels germes présents dans l'urètre.

Le recueil du sperme s'effectue au laboratoire d'AMP (AMP-biologie) à partir de 7h30. Les messieurs prennent place dans la salle d'attente et sont appelés selon leur ordre d'arrivée par les biologistes.

Après vérification de la pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), le conjoint est installé dans la salle de recueil dans laquelle du savon et des compresses sont mis à sa disposition pour effectuer une toilette soigneuse des mains et des organes génitaux. **Cette toilette est indispensable pour éviter tout risque ultérieur d'infection des milieux de culture.**

- Ouvrir le récipient en forme de tulipe en évitant d'en toucher les parois intérieures et le couvercle (à poser coté extérieur).
- Éjaculer dans la tulipe et remettre le couvercle.



Une fois le recueil effectué, Monsieur peut rejoindre sa conjointe mais doit rester sur place jusqu'à 10 heures pour le cas où un deuxième recueil serait nécessaire (si le nombre de spermatozoïdes n'est pas suffisant dans le premier).

La fécondation in vitro peut également être réalisée à partir de sperme congelé, du conjoint ou d'un tiers donneur.

Le Recueil des Ovocytes ou « Ponction » :

Il peut se faire, à votre convenance, sous **anesthésie locale** ou **générale**.

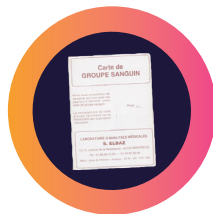
Ne pas oublier, la veille de la ponction :



**PRENDRE UNE
DOUCHE**



**METTRE L'OVULE
PRESCRIT LE SOIR
AU COUCHER
(MONAZOL®)**



**PRÉPARER
VOTRE CARTE
DE GROUPE
SANGUIN.**

**Il faudra vous présenter le jour fixé, à 7 heures 30
au standard de l'hôpital pour l'admission.**



➔ **En cas d'anesthésie générale :**
soyez à jeun (ne pas boire, ne pas
manger, ni fumer à partir de minuit).

➔ **En cas d'anesthésie locale :** vous
devez prendre votre petit-déjeuner
habituel.

Déroulement de la matinée (7 heures - 7 heures 30) :

- ▶ Pose d'un bracelet d'identification pour éviter les erreurs d'identitovigilance
- ▶ Accueil, installation en chambre.
- ▶ Prémédication donnée par la sage-femme selon le protocole établi par le médecin anesthésiste.
- ▶ Recueil des informations relatives au dossier infirmier et de la carte de groupe sanguin qui sera jointe au dossier.
- ▶ Remise du questionnaire de satisfaction (qui sera à rendre lors de votre sortie).
- ▶ Prise des paramètres : pouls, tension artérielle, température.
- ▶ Préparation spécifique avant de passer en salle d'opération.
- ▶ Douche (si vous n'avez pas eu le temps de la prendre chez vous).
- ▶ Mettre la tenue (pyjama de bloc, sur-chaussures, charlotte) fournie par l'hôpital (ne pas conserver ses propres sous vêtements).
- ▶ Retrait des bijoux, piercing, appareil dentaire mobile, lentilles de contact et vernis à ongles.
- ▶ Passage aux toilettes : la ponction s'effectue toujours vessie vide.

A partir de 8 heures :

- ▶ Conduite en salle d'opération :
- ▶ Après la pose du spéculum, la cavité vaginale est « lavée » abondamment au sérum. L'anesthésique local est alors injecté dans le fond du vagin.
- ▶ Le spéculum est retiré et la sonde d'échographie est mise en place.
- ▶ Les follicules sont aspirés un à un.
- ▶ Un spéculum est remis en place pour vérifier l'absence de saignement aux points de ponction.
- ▶ **Le tout a duré environ 7 minutes.**

Retour du bloc opératoire :

- ▶ Mise en place systématique d'une poche à glace sur le ventre.
- ▶ Surveillance des pertes vaginales.
- ▶ Evaluation de la douleur si besoin.
- ▶ Traitement de la douleur si besoin.
- ▶ Surveillance des paramètres.



En cas d'anesthésie locale :

Vers 10 heures : une collation vous sera proposée.

En fin de matinée : la sortie sera autorisée après réalisation par le médecin gynécologue de l'examen de sortie. Le nombre d'ovocytes et le rendez-vous pour le transfert d'embryons vous seront communiqués.

En cas d'anesthésie générale :

La sortie est prévue vers 12 heures après la visite du médecin anesthésiste et du gynécologue : le nombre d'ovocytes et le rendez-vous pour le transfert d'embryons vous seront communiqués.



Dans les 2 cas, le médecin vous remettra alors les documents de sortie, avec lesquels vous vous présenterez au bureau des sorties.

Votre sortie doit se faire obligatoirement accompagnée (vous ne pouvez pas repartir seule même en taxi).

Après la Ponction :

À partir du soir de la ponction, il convient de débiter la prise de progestérone (UTROGESTAN® ou PROGESTAN® 200mg ou générique) à raison de 2 capsules le soir et 2 le matin par voie endovaginale de préférence, y compris le matin du transfert d'embryons (ce traitement devra être

poursuivi jusqu'au test de grossesse et au-delà en cas de grossesse).

Il est habituel de présenter des saignements et des douleurs pelviennes (comme des règles modérées) dans les 2 jours suivant la ponction.



En cas de douleurs importantes ou de malaise ou de vomissements ou de fièvre, n'hésitez pas à nous contacter :

Contact médecins :

Du lundi au vendredi de 9h à 16h :
Centre AMP :
03 87 34 54 84 ou 03 87 34 93 55

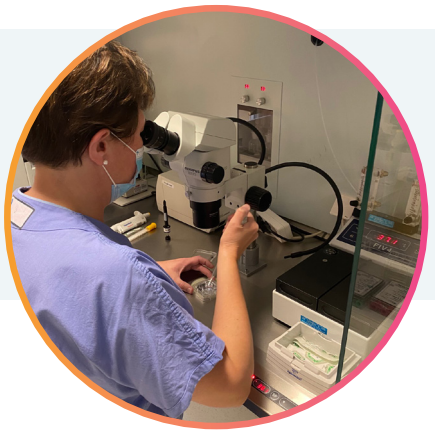
En dehors des horaires d'ouverture :
Service des Urgences gynécologiques : **03 87 34 58 98**

Contact biologique :

Accueil Secrétariat biologie :
03 87 34 51 94

Le Transfert d'Embryons :
**Il s'effectue au Centre d'AMP,
côté biologie.**

Important :
**La présence du conjoint(e) est
obligatoire.**



Au moment du transfert d'embryons :

Le nombre d'embryons transférés est rediscuté avec le gynécologue qui va effectuer le transfert. Il est limité à un embryon dans la grande majorité des cas.

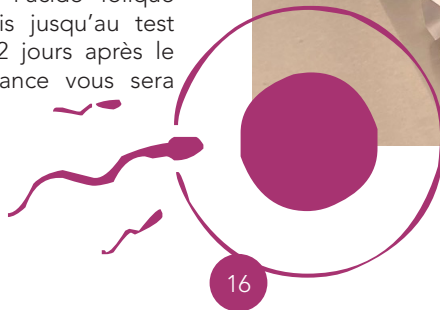
Le transfert d'embryon s'effectue avec ou sans échoguidage : si un échoguidage est prévu, il convient de boire 1/2 litre d'eau 1/2h avant.

Le transfert embryonnaire ne nécessite aucune anesthésie car il est en principe indolore.

Après avoir mis en place un spéculum et nettoyé le col au sérum, le cathéter contenant l'embryon est introduit dans l'utérus où l'embryon est déposé. Le transfert est suivi d'un repos allongé de 5 à 15 minutes.

Dans les suites, nous recommandons, non pas un repos absolu, mais **pas de sport, ni de gros travaux physiques ou station debout prolongée.**

Le PROGESTAN® et l'acide folique doivent être poursuivis jusqu'au test de grossesse prévu 12 jours après le transfert (une ordonnance vous sera remise).



Quel que soit le résultat du test, nous vous demandons de rappeler le secrétariat environ 17 jours après le transfert :

➔ **si le test est positif**, une échographie est proposée à 6 semaines de grossesse (soit au centre, soit chez votre gynécologue) ; le traitement hormonal et l'acide folique doivent être poursuivis jusqu'à l'échographie de grossesse.

Votre grossesse sera ensuite suivie par votre gynécologue habituel. Les embryons surnuméraires sont cryoconservés au laboratoire.

N'oubliez pas de nous tenir informés de l'évolution de votre grossesse et de votre accouchement. Si nécessaire nous vous recontactons pour avoir de vos nouvelles ainsi que celles de votre enfant.



➔ **si le test est négatif**, le traitement hormonal doit être arrêté ; un rendez-vous vous est proposé avec le gynécologue dès que possible afin de programmer soit le transfert des embryons cryoconservés, soit, en l'absence d'embryons congelés, une nouvelle tentative de fécondation in vitro. L'acide folique doit être poursuivi.

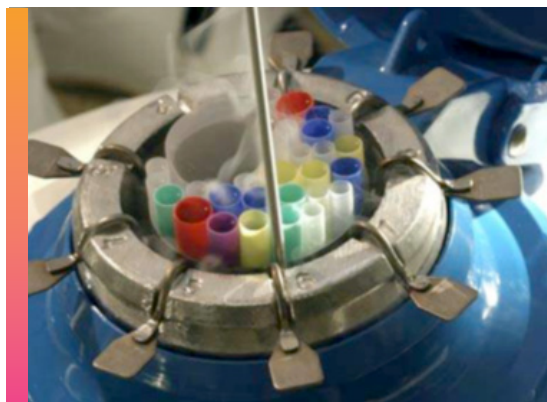
En l'absence d'embryon et donc de transfert embryonnaire, la progestérone devra néanmoins être prise pendant 12 jours en tout.

La Congélation Embryonnaire :

Les embryons non transférés et de bonne qualité seront congelés et conservés dans l'azote liquide.

Pour que cette congélation puisse être réalisée, les patients doivent donner leur accord sur le formulaire de consentement. En cas de refus de la congélation, les différentes stratégies possibles seront discutées avec vous.

Les embryons congelés permettent de faire un voire plusieurs transferts embryonnaires sans avoir besoin de subir un traitement de stimulation lourd et sans passer par un prélèvement ovocytaire. Ainsi de nouvelles chances de grossesse sont offertes de façon simple et rapide.



Lorsque les patients possèdent des embryons congelés, ils sont contactés tous les ans par le laboratoire pour savoir s'ils souhaitent poursuivre cette conservation.

Il est possible de réimplanter ces embryons, de poursuivre la congélation une année supplémentaire, de mettre fin à la conservation des embryons, d'en faire don ou d'en faire don à la science.



⊕ si le test est positif, une échographie est proposée à 6 semaines de grossesse (soit au centre, soit chez votre gynécologue); la progestérone et l'acide folique doivent être poursuivis jusqu'à l'échographie de grossesse. Votre grossesse sera ensuite suivie par votre gynécologue habituel.

N'oubliez pas de nous tenir informés de l'évolution de votre grossesse et de votre accouchement. Si nécessaire nous vous recontactons pour avoir de vos nouvelles ainsi que celles de votre enfant.

⊕ si le test est négatif, le traitement est à arrêter ; il faudra respecter un cycle de repos avant de recevoir un nouveau traitement en vue du transfert d'un embryon congelé restant.

Tous les embryons cryoconservés devront être replacés avant de pouvoir bénéficier d'une nouvelle tentative de fécondation in vitro (exigence de la loi Bioéthique).



► Conduite à tenir en cas de succès :

« le test de grossesse est positif, que faire ? »

Appeler le secrétariat !

Une échographie à 6 semaines de grossesse est prévue, soit au centre, soit chez votre gynécologue.

La grossesse sera ensuite suivie par votre gynécologue habituel ou celui que vous aurez choisi.

N'oubliez pas de nous tenir informés de l'évolution de votre grossesse et de votre accouchement. Si nécessaire nous vous recontactons pour avoir de vos nouvelles ainsi que celles de votre enfant.

► Conduite à tenir en cas d'échec :

« j'ai mes règles, que faire ? »

Appeler la sage-femme ou la secrétaire :

En cas de stimulation simple avec 1 test de Hühner négatif :

On laisse un cycle de repos ; pendant ce cycle, le médecin envoie un nouveau protocole de traitement.

Le test de Hühner sera à reconstrôler lors du prochain monitoring.

En cas de stimulation couplée à une insémination :

On laisse au moins un cycle de repos ; pendant ce cycle, le médecin envoie un nouveau protocole de traitement.

En cas d'insémination en cycle spontané :

Pas besoin de cycle de repos, prévoir un nouveau monitoring au 11-12^e jour du cycle. qui pourra être à nouveau spontané ou stimulé (selon avis médical).

Si FIV/ICSI :

Il faut minimum 2 à 3 cycles de repos, un rendez-vous avec le médecin vous sera donné dans ce délai pour faire le point.

Si échec de transfert d'embryons et il reste des embryons congelés :

On laisse au moins un cycle de repos : pendant ce cycle, le médecin envoie un nouveau protocole de traitement.

Si échec de transfert d'embryons congelés et il ne reste plus d'embryons congelés :

Un rendez-vous avec le médecin vous sera donné pour faire le point.



Une alternative à l'AMP est
l'ADOPTION pour laquelle
vous pouvez contacter le

Hôtel du département

Direction de la solidarité

1, rue du Pont Moreau
57036 Metz Cedex 01

03.87.56.32.72

aseadoptiondroitdesfamilles@moselle.fr

Soutien Psychologique

La prise en charge et le parcours en AMP sont parfois longs et douloureux. Tout au long de ce chemin, notre psychologue est à votre disposition afin de vous aider, vous écouter, vous accompagner. Un, voire deux entretiens sont obligatoires avant AMP avec tiers donneur.

Les rendez-vous se prennent :

Secrétariat : **03 87 34 51 92**

ou e-mail : **morgane.bertram@chr-metz-thionville.fr - 03 87 17 93 97**

ou **jade.anselmo@chr-metz-thionville.fr - 03 87 34 52 58**

Sites Internet de référence :

► pour plus d'informations

www.chr-metz-thionville.fr

www.agence-biomedecine.fr

www.fivfrance.com

www.blefco.com

Pour le don d'ovocytes ou de sperme :

www.dondovocytes.fr

www.gedo.org

www.dondespermatozoides.fr

www.ceclos.org

Gardez précieusement ce livret, vous pourrez vous y référer tout au long de votre prise en charge.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]



Centre d'Aide Médicale à la Procréation (AMP) Hôpital Femme, Mère, Enfant (Rez-de-chaussée)

CHR Metz-Thionville

1, allée du château - CS 45001 - 57085 Metz Cedex 03

Tél. **03 87 34 51 92** ou **03 87 34 52 70**

Accès :

► En provenance de Nancy :

Par autoroute A31 Sortie Fey-Direction Sarrebruck-Metz Est : N431 - sortie CHR

► En provenance du Luxembourg :

Par autoroute A31 puis A4 puis A315 direction Metz Est suivre
« centre foires et congrès »

► En provenance de Paris ou de Strasbourg :

Par autoroute A4 Sortie Metz Est direction Technopôle suivre
« centre foires et congrès »

► Du centre-ville :

Bus METTIS ligne B dernier arrêt

Plus de **10 000 enfants** sont déjà nés des actes réalisés
au centre d'AMP de Metz depuis sa création en 1987.

*Merci pour la confiance
que vous nous accordez*